

sultats pour ce secteur de l'économie canadienne. Je parlerai aussi de notre programme agricole national. Après tout, l'agriculture est une ressource de base renouvelable et ce fut une addition très importante pour notre recueil de lois lorsque la Chambre, il y a un an, a approuvé la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Pour le moment, je m'en tiens à mon propre ministère, mais j'insiste sur le fait que nous avons fait de la planification depuis cinq ans. Aujourd'hui, nous voulons faire un autre pas en avant parce que l'économie canadienne est rendue au point où il nous faut obtenir la collaboration du secteur privé de l'économie. A une époque où la société était moins complexe, il était plus facile d'obtenir ce genre de collaboration à titre officieux, mais je prévois à coup sûr que l'Office national de développement économique qui sera mis sur pied, une fois que la Chambre aura adopté la loi à l'étude, permettra de choisir des représentants dans les divers secteurs privés de l'économie qui travailleront en étroite collaboration à la mise en œuvre des programmes gouvernementaux déjà institués.

Je crois que c'est un autre pas en avant dans le type de mise en valeur appliqué depuis cinq ans. Cela ressemble assez à la planification qui se poursuit en Europe depuis la guerre. Le fait a été établi par les membres du Conseil de la productivité, lorsqu'ils ont visité l'Europe, récemment, pour étudier le genre de planification économique qu'on y exerce. En Suède et dans les autres pays d'Europe qu'ils ont visités, la planification n'est pas rigide et autoritaire, mais elle stimule plutôt l'esprit de collaboration et de coordination dans les différents secteurs de l'économie.

**M. l'Orateur:** Dans un esprit de collaboration, je signale qu'il est cinq heures; c'est donc l'heure fixée pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire, c'est-à-dire les avis de motion qui figurent à la page 24 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## L'INDUSTRIE

ON DEMANDE L'INSTITUTION D'UN CONSEIL AFIN DE RÉPARTIR LES INDUSTRIES SELON LES BESOINS DE LA STABILITÉ RÉGIONALE

**M. Arnold Peters (Timiskaming)** propose:

Que la Chambre est d'avis qu'il est à propos d'instituer un Conseil national des emplacements industriels aux fins de diriger de nouvelles industries vers les régions du pays où l'industrie est limitée et où la main-d'œuvre est en surplus; et

Que le Conseil national des emplacements industriels, en collaboration avec les autorités en matière de monnaie et d'impôt, ait le pouvoir d'offrir des stimulants pour attirer de nouvelles industries vers de telles régions à la demande des gouvernements provinciaux et municipaux.

—Je suis sûr que tous les députés reconnaîtront l'analogie entre l'objet de la résolution à l'étude et certains des discours prononcés récemment à l'occasion d'autres mesures législatives présentées par le gouvernement. Si les recommandations des députés étaient mises à exécution et comportaient réellement les bienfaits que nous exposent parfois ceux qui analysent les mesures législatives, je pourrais probablement retirer la résolution ici proposée. Toutefois, monsieur l'Orateur, en proposant celle-ci, je tiens à dire qu'on n'a encore rien accompli qui puisse, à mes yeux, indiquer l'inutilité d'une mesure législative tendant à aider l'établissement d'industries dans certaines régions qui n'en ont que peu ou pas du tout.

Une des raisons qui me poussent à examiner la législation adoptée dans les pays d'Europe, et surtout en Grande-Bretagne, que nous tendons à prendre en exemple, c'est que j'essaie de trouver quelque solution aux problèmes que nous n'avons pu résoudre nous-mêmes.

Je suis originaire du nord de l'Ontario, où le problème du manque d'industries est très aigu. Nous avons, en effet, dans cette région, des douzaines d'agglomérations qui se sont constituées autour des deux industries de base qui formaient jusqu'à ces quelques dernières années le pilier de l'économie de notre pays, alors que nous voyons, dans d'autres régions, l'industrie secondaire se rapprocher rapidement de sa sphère de suprématie et d'expansion. En constatant le développement de certaines industries secondaires, d'une part, et en examinant, d'autre part, les industries de base qui ont stimulé, en premier lieu, l'économie de bien des régions de notre pays, on se rend compte qu'il faudrait faire quelque chose pour les municipalités dont ces industries premières ont permis la création.

Les deux industries en cause ne se ressemblent pas. A l'origine, l'expansion industrielle était due à l'industrie forestière, c'est-à-dire à une industrie renouvelable, et il me semble que, si nous avions étudié, il y a une cinquantaine ou une centaine d'années, la façon dont les Suédois, les Norvégiens et les habitants d'autres pays d'Europe ont utilisé leurs ressources naturelles du point de vue de l'industrie forestière je n'aurais nul besoin de demander de l'aide au nom de la population des villes forestières et de celle qui vit de l'industrie des pâtes et du papier, en réclamant l'établissement d'industries secondaires dans ces régions. Toutefois, le fait est qu'on a très peu entrepris pour renouveler les ressources, cependant renouvelables, de notre pays, et surtout celles de l'industrie forestière, qui se trouve maintenant presque